

Chemins communaux: la tension est toujours palpable



Les forces de l'ordre interviennent samedi 20 mai pour stopper l'opération de débroussaillages du chemin communal.

On pensait que la décision du conseil municipal du mardi 21 février dernier de ne pas aliéner plusieurs chemins communaux avait permis de mettre fin à la polémique. Vraisemblablement, la tension est toujours palpable entre l'association « Nos chemins ne sont pas à vendre » et la municipalité du Cheylard.

Intervention des forces de l'ordre

Samedi 20 mai, l'association avait décidé d'organiser une action citoyenne. De 9h à 11h30, 26 bénévoles ont débroussaillé le chemin de la Gardette. Objectif avoué: « démontrer que le chemin est redevenu accessible en retrouvant son aspect d'antan. » À 11h30, un policier municipal et deux gendarmes sont intervenus pour interrompre l'opération. L'intervention s'est déroulée dans le calme mais les membres de l'association ont dénoncé l'utilisation de la force publique « pour em-

pêcher les citoyens de jouir d'un espace public » et regretté « l'attitude muette de M. le Maire sur ce sujet sensible. »

Une réponse... la veille de l'action

Initialement prévue le 29 avril, l'action avait été repoussée « suite à une consultation, émanant de la SCI Machaval pour une solution alternative qui n'était pas acceptable ». Elle a finalement eu lieu le 20 mai, l'association assurant ne pas avoir eu de réponse de la mairie à un courrier du 20 mars qui demandait l'autorisation pour débroussailler le chemin. Là où la situation se complique, c'est que la mairie a répondu à ce premier courrier dans une réponse datée du... 19 mai que l'association dit n'avoir reçu que le 23 mai. Dans cette réponse, Jacques Chabal, le maire, rappelle que la commune « n'a aucune obligation d'entretenir les chemins ruraux » et « qui plus est, il n'appartient pas à une association

dont nous ne connaissons, ni les membres, ni les dirigeants de solliciter la réouverture d'un chemin rural. »

Un second courrier de la mairie

Dans une seconde missive datée du 23 mai, le maire explique avoir « donné l'ordre au policier municipal assermenté d'intervenir rapidement afin de constater les faits. » Il rappelle également la réglementation: « il est interdit d'intervenir sur un chemin rural qui appartient au domaine privé de la commune sans autorisation. La collectivité est considérée comme un propriétaire privé pour son domaine privé et il n'appartient à quiconque d'intervenir sur la propriété d'autrui, sans décision judiciaire l'y habilitant. » Ayant agi « sans autorisation et sans convention de partenariat avec la commune » l'association s'est mise « hors-la-loi ». Enfin Jacques Chabal annonce qu'un constat d'huissier de justice « avait été

établi le 19 avril dernier afin de constater l'état des chemins ruraux objets de l'aliénation. Suite à cette infraction, il a été, à nouveau, saisi afin de relever les faits de ce week-end (du samedi 20 mai, ndr) ».

Pour l'association, « par ce second courrier le maire du Cheylard confirme son intention de s'opposer à un usage pacifique de l'espace public et de bloquer la liaison pédestre entre le Cheylard et Mallevail plus que centenaire. Il nous aura fallu moins de deux heures pour rendre ce chemin accessible et surtout parfaitement praticable, c'est bien la fonction et la vertu d'un chemin. Les gendarmes et le policier municipal ont d'ailleurs constaté que le chemin est praticable car ils l'ont emprunté avec nous sur toute sa longueur le samedi 20 mai. » Un nouvel épisode qui va sans doute relancer la polémique au Cheylard...